

2 novembre 2010

10.414

Question Patrice Zürcher

Réorganisation de l'administration judiciaire et de la magistrature

Dans la réorganisation de l'administration judiciaire et de la magistrature:

- Comment seront traités les responsables d'entités qui seront regroupées en une seule?
- Hormis la rémunération, qu'en sera-t-il des avantages, tels que le personnel de secrétariat, les bureaux privés, etc?